RPR · CORRUPTION ET INFLUENCE · ARGENT PUBLIC

Charles Pasqua

Ministre de l'Intérieur (1986-1988, 1993-1995) — affaire Sofremi et autres dossiers

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

Détournements de fonds liés à une société de vente de matériel de sécurité sous tutelle de son ministère.

Où en est la justice

> Complicité d'abus de biens sociaux : un an de prison avec sursis.

Source

COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE, 30 AVRIL 2010

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales